

Thème : Le système judiciaire rwandais face au génocide

LES GACACA, UNE PERCEPTION CONTRASTÉE...

La perpétuation du génocide rwandais de 1994 a connu une participation massive de la population. La gestion des conséquences de ce drame innommable mobilise aussi toutes les couches sociales. Telle est la philosophie des juridictions Gacaca instituées par le pouvoir de Kigali.

Les tribunaux populaires *Gacaca* ou « pelouse » constituent une institution judiciaire rwandaise, modernisée, codifiée, évolutive. Ils comprennent des juges élus par les entités de base, la population jouant le rôle de témoins ou de jurés. Ils confrontent ainsi les victimes à leurs bourreaux, rétablissent la vérité sur le génocide, accélèrent le processus des jugements, éradiquent la culture de l'impunité en vue de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays. Ils se basent surtout sur les aveux des génocidaires pour leur éviter la peine de mort et leur infliger celles d'emprisonnement et des travaux d'intérêt général (TIG).

Citant une phrase figurant sur un rapport de RCN Justice et Démocratie, le ministre à la primature chargé de l'information, M. Laurent Nkusi a souligné le rôle de la justice : « *séparer l'innocent de l'assassin, la victime de sa souffrance, et le bourreau de son crime* ». Cependant, ce discours est interprété différemment par la société rwandaise. Si le génocidaire peut se sentir libéré de son crime, il n'en est pas de même de la victime pour sa souffrance.

Des aveux pour le besoin de la cause ?

M. Benoît Kaboyi est le secrétaire exécutif de Ibuka, un collectif des associations des rescapés du génocide créé le 14 décembre 1995. Il concède volontiers au gouvernement le souci de désengorger ses prisons et de se trouver une main-d'œuvre presque gratuite. Le système *Gacaca* peut conduire cependant à une forme de négation du génocide quand les auteurs de ce crime contre l'humanité font des aveux qui ne viennent pas du cœur, juste des aveux pour les besoins de la cause. Les génocidaires jugés travaillent pour l'intérêt général mais n'indemnisent même pas symboliquement les rescapés et les victimes de leur sale besogne.

L'ingénieur agronome André Kabanguka est né et a grandi à Bukavu dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Il s'est vu dans l'obligation de s'installer à Kigali à cause de la persécution subie par son ethnie pendant les guerres qui secouent la sous région des Grands Lacs depuis 1990. Pour lui, le *Gacaca* permet certes de résoudre le problème de 1994 mais il n'assure nullement la rupture du cycle des génocides perpétrés contre les Tutsi en 1959, 1965 ou 1966 ... C'est inquiétant !

Mieux que les camps des réfugiés et les prisons des bannis

Par contre, les génocidaires se sentent libérés de plus en plus de leurs crimes. Augustin Bizimana (34 ans) est « *capita* » du camp des TIG (Travaux d'intérêt général) de Ruyumba en province de Gitarama. Il ne s'y sent plus comme ce Caien exilé dans le fameux camp des réfugiés de Kibumba dans le Nord-Kivu en Rdc ou incarcéré dans la prison de Ruhengeri. « *Je suis passé devant le Gacaca de Kinigi. Je m'y suis confessé devant Dieu, devant l'Etat et le peuple rwandais, pour avoir tué de mes propres mains deux personnes lors du génocide de 1994. Le Gacaca m'a condamné à 14 ans dont 10 d'emprisonnement déjà purgés dans le pénitencier de Ruhengeri et à 4 ans de TIG. Comme je travaille six jours par semaine dans ce camp, je serai libre dans 2 ans et rejoindrai les miens à Kinigi* ».

Moins heureuse semble Mme Joséphine Mukarwego de Akare-Budaha en province de Kibuye qui se retrouve en train de tailler des pierres à Ruyumba. Cette quinquagénaire reconnaît avoir dénoncé et commis des voies des faits sur quelques Tutsi lors du génocide de 1994. L'aveu de ces crimes devant le Gacaca de sa résidence lui a valu une peine de 12 ans dont 8 d'emprisonnement déjà purgées dans la geôle de Kibuye et 4 ans de TIG. Dans 2 ans, elle ne sait pas trop où aller et que faire. Son mari a été lynché à mort par la population et ses deux garçons âgés respectivement de 16 et 20 ans sont détenus actuellement à la prison de Kigali pour des raisons inavouées. Cette famille venait de passer quelques années dans le camp des réfugiés de Kashusha au Sud-Kivu et les périphéries de Kisangani en province Orientale.

Transcender les dures réalités de l'histoire

L'image que les victimes se font des auteurs du génocide de 1994 renvoie à cette recommandation de Mme Yolande Mukagasana, une rescapée rwandaise réfugiée en Europe. La phrase est sur les panneaux du Musée mémorial de Gisozi à Kigali : « *Il n'y aura pas d'humanité sans pardon. Il n'y aura pas de pardon sans justice. Mais la justice sera impossible sans humanité.* » Le travail de sensibilisation devrait ainsi être amplifié pour que la population rwandaise puisse dépasser et transcender les dures réalités de son histoire.

Dieudonné Malekera
Journal *L'Aurore*
Bukavu, RDC